



Berne, le 16 septembre 2022

## **Projet « Positionnement des écoles supérieures »**

### **Document de position du groupe d'experts du SEFRI**

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a convoqué un groupe d'experts<sup>1</sup> dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures (ES) ». Son rôle est d'accompagner le projet et de garantir une vision systémique des différents thèmes à traiter. Le groupe d'experts est composé de personnes qui apportent une expertise de longue date dans les domaines de l'éducation, du droit, de la politique et de l'administration et qui n'appartiennent à aucun groupe d'intérêt du secteur de la formation professionnelle ou des hautes écoles.

Lors de sa séance du 7 septembre 2022, le groupe d'experts a discuté du rapport de travail présenté par le SEFRI et a examiné les prises de position reçues de la part des parties prenantes dans le cadre de la consultation menée durant l'été 2022.

Par la présente, le groupe d'experts prend position sur le rapport de travail 2022 et les conclusions qu'il contient.

### **Appréciation générale du projet**

Le groupe d'experts soutient l'objectif du projet « Positionnement des écoles supérieures » de renforcer les écoles supérieures et la formation professionnelle supérieure dans son ensemble. En formant des spécialistes et des cadres orientés vers la pratique pour le marché du travail, les écoles supérieures apportent une contribution importante à l'ensemble de la formation professionnelle :

- Les écoles supérieures offrent aux titulaires d'un certificat fédéral de capacité l'accès à une formation tertiaire généraliste. Avec les examens fédéraux, les écoles supérieures sont ainsi à la base d'une particularité propre à la Suisse, celle que des personnes non titulaires d'une maturité puissent suivre une formation de niveau tertiaire. De cette manière, elles augmentent également l'attractivité de la formation professionnelle initiale et fournissent une main-d'œuvre qualifiée au marché du travail. Il s'agit d'une situation unique au niveau international, qui a contribué au succès du système de formation professionnelle en Suisse. Les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées (HES) s'adressent à différents segments de la population et du marché du travail.
- Les écoles supérieures et les examens fédéraux se caractérisent par leur orientation vers le marché du travail. Les offres de formation et les examens bénéficient du soutien de l'économie, qui en assume en grande partie la responsabilité, et les diplômés de la formation professionnelle supérieure s'en trouvent demandés en conséquence sur le marché du travail.

En tant que partie importante de la formation professionnelle (supérieure), les écoles supérieures doivent pouvoir assumer leur mission de manière durable et directement orientée sur la pratique. Pour cette raison, le groupe d'experts estime qu'il est souhaitable de renforcer la position des écoles supérieures.

<sup>1</sup> Liste des membres du groupe d'expert: [https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2021/02/mitglieder-hf.pdf.download.pdf/Groupe\\_experts\\_membres\\_Feb\\_2021\\_FR.pdf](https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/fr/dokumente/2021/02/mitglieder-hf.pdf.download.pdf/Groupe_experts_membres_Feb_2021_FR.pdf)

Le groupe d'experts est fortement convaincu que le projet doit garder à l'esprit la logique du système de formation (professionnelle) suisse dans son ensemble. Les interventions dans un système qui fonctionne et qui a fait ses preuves nécessitent une prudence particulière. C'est pourquoi il faut toujours tenir compte des effets systémiques lors de l'évaluation des mesures proposées. Les mesures qui conduisent au succès sont celles qui renforcent le système de formation professionnelle dans son ensemble et qui gardent en ligne de mire le credo « pas de diplôme sans passerelle vers d'autres formations » ainsi que l'orientation vers le marché du travail.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, il convient d'inclure dans les réflexions aussi bien les examens fédéraux, qui constituent une offre tout aussi importante de la formation professionnelle supérieure, que les étudiants potentiels – les titulaires d'un CFC qui n'ont pas accès aux hautes écoles. Les différentes offres de formation, et en particulier la formation professionnelle (supérieure), apportent, de par leurs différents publics cibles et leurs missions de formation proches du marché du travail, une contribution centrale : celle de fournir au marché du travail des professionnels hautement qualifiés aux profils variés.

Cette complémentarité des offres de formation, qui forment des professionnels recherchés possédant des compétences différentes et offrent des possibilités de développement aux personnes ayant des capacités diverses, doit être maintenue. Il faut donc rejeter l'académisation de tout ou partie de la formation professionnelle supérieure. Le système éducatif suisse y perdrait l'un de ses points forts.

## **Appréciation générale du rapport de travail 2022**

Le rapport de travail 2022 s'appuie sur les rapports précédents du SEFRI, ainsi que sur les documents élaborés au cours du projet. Il est équilibré et basé sur des faits. La complexité de la thématique et les conflits d'objectifs qui en découlent sont mis en évidence dans le rapport. Le groupe d'experts salue le fait qu'une large discussion ait eu lieu avec tous les acteurs concernés lors de l'élaboration du rapport.

Le groupe d'experts conseille d'apporter les compléments et précisions suivants au rapport : le rapport devrait reprendre en introduction le rôle systémique des ES dans le paysage suisse de la formation, mettre en évidence les compétences propres à la formation professionnelle et clarifier la pertinence des données utilisées. De plus, dans le chapitre sur la protection de la dénomination, les termes doivent être revus de manière à ce qu'il soit clair qu'il ne s'agit pas d'une reconnaissance de l'institution. Il convient donc de définir clairement à quoi s'appliquerait la protection de la dénomination (par ex. uniquement pour les écoles supérieures proposant des filières de formation reconnues).

## **Contexte et analyse des problèmes**

Le rapport présente de manière pertinente le contexte et l'analyse des problèmes des écoles supérieures. Les ES affichent une évolution stable. Les personnes diplômées d'une ES sont très demandées sur le marché du travail. Le groupe d'experts partage l'avis qu'il existe un potentiel d'amélioration en ce qui concerne la visibilité, la notoriété et la réputation des écoles supérieures et de leurs diplômes.

Le positionnement des écoles supérieures est unique au niveau international : elles offrent aux personnes n'ayant pas accès aux hautes écoles un diplôme au niveau tertiaire. Les étudiants qui ne souhaitent pas suivre de formation académique acquièrent une formation tertiaire solide, orientée vers la pratique et demandée sur le marché du travail. Les employeurs engagent des diplômés ES dont ils ont pu contribuer à façonner la formation en fonction des besoins de leur branche.

Le groupe d'experts ne partage pas l'opinion des prestataires des écoles supérieures selon laquelle la hausse du taux de maturités et l'augmentation du nombre d'entrées dans les hautes écoles spécialisées constituent une menace pour l'existence des écoles supérieures. L'augmentation du nombre de maturités depuis les années 1990 est principalement due à l'introduction de la maturité professionnelle et à la création des hautes écoles spécialisées. Cette décision, voulue par la politique de l'éducation, a permis aux titulaires d'une maturité professionnelle d'étudier au niveau des hautes écoles. Parallèlement, il faut cependant toujours une offre de niveau tertiaire pour les personnes n'ayant pas accès aux hautes

écoles. La formation professionnelle supérieure, et donc notamment les écoles supérieures, répond à cette exigence.

La croissance stable des écoles supérieures depuis les années 1990 montre que, malgré de nouvelles possibilités, les écoles supérieures continuent à proposer une formation demandée par les étudiants et les employeurs. La force de la formation professionnelle supérieure est d'offrir aux étudiants ambitieux et intéressés par la pratique un accès à un diplôme de niveau tertiaire. Il convient de mettre l'accent sur cette force : un affaiblissement des différences entre les hautes écoles et les écoles supérieures peut affaiblir du même coup le profil des ES en tant que formation tertiaire proche de la pratique et du marché du travail, et ainsi réduire les possibilités de développement pour les titulaires d'un certificat fédéral de capacité sans maturité ambitieux et intéressés par la pratique.

Il convient encore de noter que, du fait de leur proximité avec la pratique, le développement des écoles supérieures reflète également les changements structurels ; la demande pour les différents profils suit les changements du marché et des technologies, conformément à la politique réglementaire.

## **Prise de position au sujet des mesures proposées**

### **Protection de la dénomination**

La protection de la dénomination est une mesure qui augmente la visibilité et le caractère reconnaissable des écoles supérieures et qui – en liant à des critères de qualité – donne un signal de qualité supplémentaire. Cette mesure est notamment considérée comme judicieuse parce qu'elle maintient la reconnaissance des filières de formation sur la base des plans d'études cadres, ce qui permet de conserver la proximité de ces formations avec le marché du travail.

Lors de la mise en œuvre, il convient de veiller à éviter tout malentendu entre la reconnaissance des filières de formation et de l'institution. À ce sujet, les points suivants sont essentiels du point de vue du groupe d'experts :

- La protection de la dénomination sert à exclure de la dénomination "Écoles Supérieures" les institutions qui ne remplissent pas les conditions du droit à cette dénomination.
- Des institutions de formation peuvent proposer des filières de formation reconnues sans pour autant s'appeler écoles supérieures, et donc ne pas exercer leur droit à la dénomination (p. ex. les centres de formation professionnelle). Dans le cadre de cette mesure, il doit rester clair que la condition de base pour l'attribution des titres protégés est la reconnaissance de la filière de formation.

### **Examen de titres complémentaires (« Professional Bachelor »)**

Le groupe d'experts prend note du positionnement d'une grande partie des acteurs de la formation professionnelle en faveur de l'introduction du titre « Professional Bachelor » et du besoin de transmettre un « signal tertiaire » par le biais de ce titre. Cette demande est compréhensible dans une certaine mesure, compte tenu de l'introduction du titre dans les pays germanophones voisins.

Le groupe d'experts rejette l'introduction d'un titre dans les écoles supérieures qui n'inclurait pas les examens fédéraux en tant qu'autres diplômes tertiaires de la formation professionnelle.

Le groupe d'experts estime que la mise en œuvre de cette mesure est extrêmement complexe, notamment en raison de l'hétérogénéité de la formation professionnelle supérieure (différents niveaux des diplômes selon les branches, hiérarchie des examens fédéraux imposée par la loi, classifications dans le cadre national de qualification). Il souligne les défis suivants :

- L'introduction du « Professional Bachelor » en tant que traduction anglaise dans le supplément au diplôme devrait suffire à transmettre le caractère tertiaire. Cela permettrait également de conserver la clarté des signaux actuels des diplômes de la formation professionnelle supérieure, puisque ceux-ci continueraient d'exister. Une liberté de choix de la branche concernant l'utilisation du titre est

rejetée : cela conduit à une diversité de titres qui enlève finalement tout effet de signal aux diplômés (du moins en dehors de la branche).

- L'introduction du « Professional Bachelor » comporte le risque d'une académisation de la formation professionnelle en raison des attentes suscitées par un titre à caractère académique : que ce soit pour les employeurs, qui y associent une formation académique, ou pour les étudiants, qui peuvent y voir un accès aux hautes écoles.
  - Pour parer à ce risque, le titre ne devrait pouvoir être utilisé que dans son intégralité : Professional (orientation pratique) **et** Bachelor (tertiarité).
  - Dans l'intérêt des étudiants, il doit être clairement indiqué que le titre ne donne pas accès à l'enseignement des hautes écoles en Suisse ou à l'étranger.

### **Collaboration renforcée entre les acteurs de la formation professionnelle supérieure et des HES**

Cette mesure est soutenue. Le groupe d'experts fait remarquer que certaines branches et régions entretiennent déjà une telle collaboration de manière profitable. Dans le cadre de cette collaboration, les cantons, en tant qu'organes responsables des HES et instances responsables de la surveillance et du financement des écoles supérieures, ont l'obligation de promouvoir la coopération et la complémentarité entre ces domaines de formation et d'éviter les doublons. Ils peuvent notamment, en tant qu'organes responsables des HES, s'engager à l'avenir encore plus fortement en faveur d'une coordination verticale intensive.

Dans le cas d'une inscription ou d'un renvoi vers la liste des écoles supérieures reconnues sur la liste des hautes Écoles accréditées de swissuniversities, il faut absolument veiller à ce que ce soit la reconnaissance des filières de formation (et non pas la reconnaissance de l'institution en elle-même) qui soit déterminante.

### **Mise en œuvre de mesures de communication et de marketing à différents niveaux pour augmenter la visibilité et la notoriété**

Le groupe d'experts soutient la mesure et la répartition des rôles qui en découle. Le SEFRI devrait s'engager dans la communication systémique et la perception du public, tandis que faire connaître les diplômés est une tâche qui incombe aux branches concernées.

### **Optimisation des conditions cadres pour les étudiants et les ES en tant qu'institutions**

Le groupe d'experts prend note qu'il existe des différences au niveau des frais d'inscription et du montant des contributions de l'État. Celles-ci doivent être discutées, car les écoles supérieures – et la formation professionnelle supérieure en général – reçoivent proportionnellement moins de soutien étatique. La participation des employeurs reste toutefois importante dans la formation professionnelle supérieure.

Les comparaisons de valeurs moyennes en matière de frais d'études ne sont pas suffisantes : l'hétérogénéité des prix et des frais d'études dans le domaine ES est énorme et, selon la branche, très différente de celle des HES. De plus, il faut tenir compte du fait que les HES prises en compte dans la comparaison sont toutes des HES publiques.

Les cantons sont responsables du financement et de la surveillance des écoles supérieures. Il incombe donc en premier lieu aux cantons de soutenir les écoles supérieures par le biais de leurs propres contributions, des contributions qu'ils reçoivent par le biais du forfait fédéral et de leurs fonds de promotion de la politique régionale.

L'exigence d'une plus grande participation des pouvoirs publics implique en contrepartie une plus grande intégration des écoles supérieures dans les processus de surveillance publique (organes de surveillance de l'État, approbation des budgets et des comptes, consultation des livres, etc.) Avec plus de 170 prestataires, un tel pilotage devient très exigeant pour la Confédération et les cantons.

## Le modèle C-ES<sup>2</sup>

Dans le cadre de l'examen des prises de position des acteurs sur le rapport de travail du SEFRI, le groupe d'experts a également discuté des revendications de la Conférence des Écoles Supérieures C-ES. Avec son modèle de développement, la C-ES propose une vision d'avenir pour les Écoles Supérieures. Le groupe d'experts est critique à l'égard de ce modèle et y voit les risques suivants pour la formation professionnelle :

- Rapprocher les écoles supérieures du système des hautes écoles risque d'affaiblir la formation professionnelle supérieure en tant que composante du système éducatif suisse. L'influence du monde du travail sur les contenus et les diplômes de la formation professionnelle supérieure serait affectée de deux manières : d'une part, une « Haute École Professionnelle » peut entraîner une perte d'attractivité des examens fédéraux, en particulier dans les branches où il n'existe pas d'offre ES. D'autre part, la plus grande liberté des prestataires de formation ou des Hautes Écoles Professionnelles dans l'aménagement des « programmes » diminue le rôle des OrTra et donc la proximité des formations avec le marché du travail. Le positionnement des écoles supérieures doit continuer à se faire dans le cadre de la répartition des tâches au sein du partenariat de la formation professionnelle.
- Tous les prestataires ES ne répondront pas aux exigences d'une « Haute École Professionnelle » - en particulier les petites ES régionales – ou ne voudront pas se développer en tant que telle. Cela conduirait à une dévalorisation de ces prestataires et, le cas échéant, à leur retrait du marché de la formation. On sèmerait ainsi la division entre les ES. Outre la réduction du nombre de prestataires, il faut également s'attendre à une perte de l'ancrage régional des filières de formation ES.
- Dans leur déclaration de 2019 sur les objectifs de la politique de formation pour l'espace suisse de formation, la Confédération et les cantons se sont mis d'accord sur l'objectif 4 : « Les profils des offres du degré tertiaire sont affinés ». L'équivalence de différentes offres ne peut être maintenue que si elles présentent différents profils. Si les écoles supérieures se rapprochent du système des hautes écoles, l'équivalence des offres justifiée par des différences au niveau des diplômes et de l'institution pourrait être ébranlée. Le brouillage des profils qu'entraîne le modèle de développement de la C-ES comporte donc le risque que les diplômés d'une « Haute École Professionnelle » soient finalement mesurés à l'aune du paysage des hautes écoles et perdent ainsi de leur valeur au sein du système éducatif. (Ils ne seraient plus différents mais de même valeur, mais plus similaires et de valeur plus inférieure).
- En raison de ces risques et compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, une plus grande académisation ne doit pas être poursuivie. Les offres tertiaires du système éducatif doivent rester complémentaires dans une logique gagnant-gagnant et les formations être adaptées à leurs groupes cibles et aux besoins spécifiques de ces derniers.

Le groupe d'experts remercie le SEFRI pour la possibilité d'exposer ses réflexions sur l'avancée du projet « Positionnement des écoles supérieures ». Il se tient à la disposition du SEFRI pour la suite des travaux.

Le groupe d'experts adopte ce document à l'unanimité à l'attention du SEFRI :

Hans Ambühl  
Prof. Dr. Uschi Backes-Gellner  
Dr. Stephan Bieri  
Dr. Sandra Hutterli

Prof. Dr. Jean-Philippe Leresche,  
Jacques-André Maire  
Prof. Dr. Andreas Stöckli  
Prof. Dr. Stefan Wolter

Berne, le 16 septembre 2022

---

<sup>2</sup> [es2030 – Vision 2030 - Positionnement des Écoles Supérieures](#)